

ABATTOIRS PAYSANS

# Éleveurs, consommateurs, tous engagés!

POUR UNE FIN DE VIE DIGNE DES ANIMAUX



## Préambule

Dans le cadre du projet « TRAPPAPAE », lauréat du programme « Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » de 2019, en collaboration avec la FADEAR et la Confédération paysanne, le Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes a animé un groupe de travail autour du thème de l'abattage de proximité. La volonté commune était d'échanger collectivement sur le modèle des abattoirs paysans afin de créer des documents de transmission à destination des éleveurs et des consommateurs. Trois documents ont été produits, le présent livret mais aussi une carte actualisée des projets d'abattoirs paysans en France et un recueil d'expériences d'éleveur.s impliqué.e.s dans ces projets. Ces documents sont accessibles sur les sites Internet des partenaires du projet.

Les femmes sont bien présentes dans cette étude. Cependant, pour ne pas surcharger cette lecture, nous avons fait le choix de ne pas féminiser l'ensemble du document. Il est entendu que nous utilisons les mots « paysans » pour « paysannes et paysans », « agriculteurs », pour « agricultrices et agriculteurs » et « consommateurs » pour « consommatrices et consommateurs ».

**Rédaction :** Coline Josse, Martial Granjon et Stéphanie Moulin pour la FADEAR; Yves-Pierre Malbec et Jacques Alvernhe pour la Confédération paysanne; Christian Jouffre, Olivier coche, Etienne Signolet-Bigallet et Amélie Charvériat pour le Réseau AMAP AuRA. / **Remerciements :** Pierre Pauchet et Caroline Brousseau de l'Association en Faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité (AFAAD), Claudia Terlow et Véronique Deiss de l'INRA. / **Dessins et maquette :** [claire@clairerobert.org](mailto:claire@clairerobert.org) (les droits des dessins sont réservés et ne peuvent pas être utilisés ou reproduits en-dehors de cette publication sans l'autorisation de leur auteur) **Imprimerie :** Dactyloprint (Lyon) / **Septembre 2020.**


# SOUTENIR L'ABATTAGE DE PROXIMITÉ : OUI !

À QUELLES CONDITIONS ?

**En France, le nombre d'abattoirs de boucherie<sup>1</sup> (qui avoisinait les 400 en 2003) a fortement diminué ces dernières années, pour atteindre les 250 début 2019.**

**Cette baisse est accompagnée par une monopolisation économique de l'abattoir par quatre grands groupes privés** et un déséquilibre géographique marqué par une concentration dans le grand Ouest aux dépens d'autres régions désertifiées.

**Aujourd'hui, de nombreux éleveurs situés dans les zones touchées par cette disparition ne trouvent plus d'abattoir** pour faire abattre leurs bêtes en particulier lorsqu'ils ont choisi une commercialisation par les circuits courts (AMAP, vente directe, magasin de producteurs...). De plus, certains éleveurs n'ayant plus le choix de l'établissement d'abattage doivent se résoudre à faire abattre dans des abattoirs dont ils réproouvent les pratiques ou le modèle. ●

 **Le secteur de l'élevage, et plus généralement de la production de viande, est actuellement au cœur d'enjeux qui invitent à repenser profondément son modèle.**

- **Premièrement**, la crise économique et sociale que subit l'élevage français du fait de la concurrence internationale, en particulier les filières industrielles.
- **Deuxièmement**, la sensibilisation croissante de nos concitoyens à la question de la maltraitance animale et de l'empreinte environnementale, liée notamment à la production de viande.
- **Et enfin**, de nombreux consommateurs soucieux de consommer des produits respectueux des hommes, des animaux et de l'environnement s'orientent vers une relocalisation de leur alimentation en plébiscitant les circuits courts.

<sup>1</sup>. Les abattoirs dits de boucherie (bovins, ovins, caprins, porcins, équins).

## Réappropriation de l'abattage

Alors que les exigences des consommateurs en termes de respect des animaux et de consommation locale sont grandissantes, la réappropriation des solutions d'abattage de proximité par les éleveurs est plus que jamais d'actualité. Si la proximité des abattoirs est une première garantie de réduction des délais de transport des animaux, ce n'est pas pour autant la garantie d'un bon abattage.

Alors que la défiance des consommateurs envers les abattoirs est à son paroxysme, il est nécessaire de faire de ces abattoirs de proximité des outils irréprochables et à la mesure des attentes sociétales. ●

### UNE AVANCÉE

#### La loi Agriculture et Alimentation

Votée en 2018, elle témoigne d'une volonté de faire évoluer les pratiques d'abattage en ouvrant notamment la voie à une expérimentation des outils d'abattoirs mobiles pour une durée de 4 ans (Article 73).

**Il apparaît que l'abattage de proximité, prolongement logique de l'élevage paysan, est une alternative qui peut permettre de valoriser l'agriculture locale mais aussi d'assurer une plus grande transparence pour les consommateurs.**

Ce document expose les conditions de réussite et de mise en place de ce modèle ancré au cœur des territoires.



### Les atouts des outils à dimension « humaine » :

- **Réduction du stress** des animaux
- **Des cadences** d'abattage réduites, adaptées aux effectifs et aux animaux
- **Le respect** des hommes et des animaux
- **La transparence** vis-à-vis des éleveurs
- **Possibilité d'éliminer les mauvaises pratiques** (ex : utilisation d'aiguillons électriques, abattage sans étourdissement, animaux gestants ...)

### Les faiblesses des outils à grande dimension :

En revanche, nous pensons qu'une vigilance accrue pour compenser les faiblesses liées à la dimension des outils doit être portée sur les points suivants :

- **L'organisation de l'activité** (planification, cadence de travail)
- **La gestion du matériel / Entretien**
- **La gouvernance et la pression économique**
- **La capacité à recruter et à former correctement le personnel**
- **Investissement dans l'infrastructure**, la mise aux normes réglementaire.
- **Prise en compte des exigences des multi-espèces** dans les choix d'outils et d'infrastructures.



LE PROCESSUS D'ABATTAGE CONVENTIONNEL (JUSQU'À LA MISE À MORT)

<b>TRANSPORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement</li> <li>• Transport</li> <li>• Déchargement</li> </ul>
<b>HÉBERGEMENT EN BOUVERIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amenée de l'animal en bouverie</li> <li>• Attente de l'animal (jusqu'à 12 heures)</li> <li>• Inspection ante-mortem de l'animal par les services vétérinaires</li> </ul>
<b>IMMOBILISATION ET ÉTOURDISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amenée de l'animal jusqu'au box de contention ou piège d'abattage</li> <li>• Étourdissement afin de rendre l'animal inconscient pour la saignée (L'étourdissement peut être définitif ou réversible selon le procédé)</li> </ul>
<b>SAIGNÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de l'inconscience de l'animal</li> <li>• Saignée</li> </ul>
<b>PRÉPARATION DE LA CARCASSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépouille de l'animal (ruminants) ou échaudage-épilage (porcs)</li> <li>• Éviscération</li> <li>• Fente de la carcasse (hormis pour les petits ruminants)</li> <li>• Inspection post-mortem de la carcasse par les services vétérinaires</li> <li>• Pesée, marquage et mise en frigo</li> </ul>

# LA RÉGLEMENTATION DANS LES ABATTOIRS

## Réglementation

L'abattage des animaux est soumis à une réglementation. Les règles de mise à mort des animaux sont harmonisées au niveau européen par le Règlement CE n°1099/2009 du 24 septembre 2009. Cette réglementation européenne confie aux exploitants d'abattoirs la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des animaux lors de leur mise à mort, en prenant en compte notamment des meilleures pratiques pour épargner aux animaux toute douleur, détresse ou souffrance.

Cependant, afin de garantir le libre exercice de certains rites religieux, la réglementation européenne a prévu la possibilité pour les États membres que les animaux soit mis à mort sans étourdissement. La France a fait le choix de cette dérogation puisque l'article R. 214-70 du code rural précise qu'il est possible de ne pas insensibiliser les animaux lors de leur abattage si l'étourdissement n'est pas compatible avec la pratique de l'abattage rituel.

## Le contrôle des abattoirs

En France, les contrôles et inspections en abattoir sont assurés par les services vétérinaires de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). La mission de ces services vétérinaires comporte deux volets : la sécurité sanitaire des viandes et la protection des animaux abattus. Malheureusement on constate que les services vétérinaires ont perdu 250 postes entre 2007 et 2011. Si en 2013, le ministère de l'Agriculture a gelé les réductions d'effectifs et entrepris de créer 60 postes par an jusqu'en 2017, ce manque d'effectifs ne permet pas d'assurer un contrôle suffisant sur le volet protection animale. ●



### Trois types d'inspections sont menés dans les abattoirs :

#### 1. Les inspections « produits »

- Inspection permanente et systématique réalisée par les services vétérinaires de la DDCSPP.
- Inspections *ante mortem* de l'animal 24 h avant l'abattage.
- Inspections *post mortem* de la carcasse.

#### 2. L'évaluation annuelle de l'abattoir

réalisée par la DDCSPP (Audit des chaînes d'abattage, revue du dossier d'agrément, contrôle du plan de maîtrise sanitaire, état des locaux, etc...).

#### 3. Les inspections ponctuelles ou thématiques

réalisées par les services vétérinaires de la DDCSPP (Suivi de non-conformités ou inspections thématiques ciblées).

**À noter :** le contrôle vidéo des zones de l'abattoir où l'animal est vivant n'est pour le moment pas obligatoire. Il est cependant possible à l'initiative de la direction de l'établissement, après consultation du personnel et de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

# FAVORISER L'ABATTAGE DE PROXIMITÉ

POUR SOUTENIR L'ÉLEVAGE PAYSAN

Un des gros chantiers aujourd'hui est de travailler à la reconnaissance du rôle primordial du partenariat entre l'éleveur et ses animaux pour l'équilibre des territoires ruraux et de la société en général.

Pour cela, l'élevage paysan offre indéniablement des clés pour repenser cette question face à l'industrialisation de nos systèmes de production. L'éloignement et la déconnexion entre le monde de l'élevage et les consommateurs ont logiquement mené à des incompréhensions mutuelles et fait naître des clivages.



**Le maillage du territoire national avec de nombreux outils d'abattage de proximité est aussi déterminant pour favoriser la pérennité de l'élevage paysan en donnant des perspectives de transmission et d'installation à de nombreuses fermes.**

La prise de conscience et la plus forte considération actuelle de la question du bien-être animal sont légitimes et doivent être portées en redonnant à nos éleveurs leur rôle social, économique et écologique sur nos territoires.

L'élevage paysan doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des fermes à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Il doit participer de manière concertée avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre préservé. Le maintien de systèmes d'élevage

durables dépendra aussi de notre capacité collective à repenser les modes d'abattage des animaux, en expérimentant des outils proches des fermes, ou sur les fermes. ●



## ABATTOIRS PAYSANS

# Éleveurs, consommateurs, tous engagés!

POUR UNE FIN DE VIE DIGNE DES ANIMAUX



# À LA RECHERCHE D'UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## UNE PRISE DE CONSCIENCE

### La récente pandémie de coronavirus

a démontré que bon nombre de consommateurs, mais aussi de paysans, non acquis ou indifférents aux circuits courts, se sont tournés prioritairement vers ces circuits de distribution permettant de garantir un accès à l'alimentation pour toutes et tous.

La souveraineté alimentaire est un concept complexe dont la définition dépasse celle de la sécurité alimentaire, pour inclure non seulement la garantie d'un accès à l'alimentation, mais aussi un contrôle démocratique sur les systèmes alimentaires, depuis la production et la transformation des matières premières jusqu'à la distribution, la commercialisation et la consommation.

L'élevage paysan et l'abattage de proximité impliquent des modes de consommation responsables et des relations directes entre producteurs, transformateurs, et consommateurs. Ils s'opposent à la vision de la marchandisation de l'alimentation sur le marché mondial et considèrent tous deux que les systèmes agricoles locaux sont un élément-clé pour garantir l'accès de tous à la nourriture. ●

## LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

Être paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique (production de biens et services marchands ou non marchands), ou environnementale, c'est aussi être un acteur social. L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région. Les paysans y contribuent par leurs actes économiques et leurs rapports avec les autres acteurs de la société.

Le choix de relocaliser les abattoirs c'est aussi permettre de créer de l'emploi et de privilégier le territoire local dans son développement économique.

La présence d'abattoirs de proximité concourt fortement à améliorer les conditions matérielles des élevages. Leur maintien par l'intervention décisive d'éleveurs ou leur création à l'initiative d'éleveurs ont une incidence économique non négligeable sur l'économie de leurs élevages par la réduction des charges de transport des animaux vivants et des carcasses. De plus, il implique de redynamiser le territoire à travers une valorisation du patrimoine local et le renforcement d'une identité propre à chaque territoire notamment de par ses produits locaux issus de l'activité agricole.

## RESPECTER

# LA DIGNITÉ ANIMALE

« Ce qui touche le plus douloureusement les éleveurs, c'est l'indifférence et la froideur technique avec laquelle sont traités les animaux. Ils ne sont plus que des nombres, privés de leur singularité, de la spécificité de leurs liens avec les éleveurs ».

Jocelyne Porcher – Le livre Blanc pour une mort digne des animaux.

Dès l'étape de transport vers l'abattoir, l'éleveur se trouve dépossédé de la dernière étape de la vie de l'animal qu'il a élevé. Le lien de confiance et de respect entre l'animal et l'éleveur s'en trouve rompu et l'animal se retrouve tributaire des manipulations de divers individus, des expérimentés, des calmes, des débutants, des mal formés, des surmenés ou des impatientes qui ont en commun d'avoir pour métier de conduire les animaux à la mort ou de leur donner la mort. Dès lors, souffrances et stress des animaux peuvent être occasionnés à chaque étape du processus, du chargement de l'animal dans le camion, à la saignée, en passant par la bouverie, l'amenée, la contention et l'étourdissement, pour peu que la maîtrise des règles de protection animale dans les transports ou à l'abattoir ne soit pas suffisante. L'éleveur a rarement la possibilité de s'en assurer.

Dans le contexte de scandales à répétition dans les abattoirs, les paysans doivent reprendre le contrôle sur la fin de vie de leurs animaux. Inventer et développer des outils d'abattage à dimension humaine, prolongement de leur travail d'élevage, est devenu une nécessité. Les éleveurs ont un rôle majeur à jouer : assurer leur présence auprès de leurs animaux tout au long du processus d'abattage, vérifier que la manipulation des animaux se fait dans le calme, s'assurer de la qualité de l'hébergement (bouverie), contrôler la bonne mise en œuvre de

l'étourdissement sont autant d'étapes qui ont aujourd'hui disparues au détriment des animaux.

Plusieurs solutions s'offrent à eux, de la reprise d'abattoirs de proximité à la mise en œuvre d'abattoirs mobiles se déplaçant sur les fermes. Ces derniers étant susceptibles de garantir les meilleures conditions pour l'animal, en lui épargnant manipulations, transport, proximité d'animaux étrangers et autres facteurs anxigènes. ●



### En quoi l'abattage mobile permet-il de réduire la maltraitance animale ?

Si les systèmes d'abattage à la ferme existent déjà dans certains pays d'Europe (Allemagne, Espagne, Suède, Suisse), la France débute seulement leur mise en œuvre, suite au vote de la loi Alimentation.

De nombreux acteurs s'accordent à souligner les immenses apports de ces solutions dans la prise en charge du stress et de la souffrance animales :

- Réduction du stress et des risques de blessures liés au transport.
- Réduction du stress et des souffrances liées à l'hébergement et aux manipulations en bouverie par des inconnus.
- Réduction du stress et des souffrances liées aux cadences, aux problèmes de formation du personnel au poste d'abattage.



## GARANTIR

## L'AUTONOMIE DES PAYSANS

**À travers la reprise ou la création d'abattoirs paysans, la création de petites unités fixes ou l'expérimentation d'outils mobiles, les éleveurs et éleveuses cherchent à se réapproprier une totale autonomie dans leur métier : de la naissance des animaux jusqu'à leur abattage.**

Les éleveurs et éleveuses aspirent à reprendre la main sur cette étape ultime pour les animaux qu'ils ont vu naître, grandir, qu'ils ont soignés respectueusement pour pouvoir les accompagner jusqu'au bout du cycle d'élevage.

**Associer pleinement des éleveurs à la gouvernance des abattoirs permet d'assurer une cohérence entre les choix économiques et les besoins identifiés localement.** La gouvernance des outils d'abattage est essentielle pour s'assurer d'une gestion qui n'est pas orientée vers le service des intérêts de certains comme c'est le cas bien souvent dans les abattoirs clas-

siques dont le management a pour but premier de satisfaire les besoins commerciaux des chevillards (négociants en viande) et non ceux des éleveurs pratiquant les circuits courts.

**Reprendre la main sur ces outils, c'est également assurer une diversité dans les élevages et les approches afin de rester souverain sur ses choix de production** (race, volume, etc.) et ne plus être dépendant de décisions arbitraires (suppression de certaines espèces, refus d'apport de petit volume, refus de certains gabarits d'animaux ne rentrant pas dans les critères de l'abattoir...) ●


## OPTIMISER

## LA QUALITÉ DE LA VIANDE

**L'impact du stress avant l'abattage sur les défauts majeurs de qualité des viandes est bien connu.** Les recherches récentes montrent que le stress peut expliquer une part importante des variations des qualités des viandes, chez l'ensemble des espèces consommées. On sait depuis plusieurs décennies que les conditions d'abattage influencent les qualités des viandes.

Les différences de réactivité entre animaux au stress d'abattage, qui dépendent de leur vécu et de leur patrimoine génétique, expliquent une part importante des variations de la qualité de la viande.

**En conclusion, les conditions d'abattage doivent être adaptées au mieux à chaque espèce, voire chaque race ou souche,** en tenant compte du mode d'élevage, non seulement pour optimiser les qualités des produits mais aussi pour respecter le bien-être des animaux. ●

 **Le stress explique une part importante des variations des qualités des viandes**

**Les recherches se sont d'abord intéressées à la production de viandes à défaut majeur :**

les viandes à coupe sombre, ou DFD (« Dark, Firm and Dry »), et les viandes exsudatives, ou PSE (« Pale, Soft and Exudative »).

Les premières sont caractérisées par un pH ultime élevé et une très mauvaise conservation. Elles peuvent être observées dans toutes les espèces bouchères.

Les viandes exsudatives sont quant à elles caractérisées par une diminution rapide du pH post mortem (p.m.) ; elles ont un pouvoir de rétention d'eau faible et deviennent dures après cuisson. Ce défaut est essentiellement observé chez le porc et la volaille<sup>1</sup>.

Pour certaines espèces, les évolutions du pH et de la température p.m. peuvent expliquer une grande part de la variabilité des qualités technologiques et sensorielles des produits, comme le pouvoir de rétention d'eau, la couleur, la texture ou la tendreté<sup>2</sup>.

1. Voir Berri 2015, Lebret et Faure, 2015.

2. Cf. Lebret et Picard, 2015.

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Toutes les personnes amenées à être en lien avec les animaux vivants dans quelque forme d'abattoir que ce soit, sont tenues d'avoir obtenu le certificat de compétences « protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort ».**

L'engagement des éleveurs dans leur prise en charge de l'abattage de leurs animaux se fait à deux niveaux complémentaires : la gouvernance des outils d'abattage et la pratique des tâches d'abattage.

L'expérience acquise à travers les reprises d'abattoirs défaillants par des éleveurs nous apporte la preuve que cette maîtrise de la gouvernance n'est pas suffisante pour assurer des conditions de travail propres à garantir un respect de l'animal durant sa mise à mort.

**Et c'est bien la pratique des tâches d'abattage par les éleveurs eux-mêmes qui constitue cette assurance.** En effet, le positionnement des éleveurs en tâcherons de l'abattoir leur permet de pratiquer directement toutes les manipulations d'animaux vivants avant et pendant les phases de leur mise à mort.

Techniquement, ils ne sont pas plus performants que des salariés d'abattoirs correctement formés à leurs tâches et suffisamment encadrés. Mais là où se fait la différence, c'est dans la prise de conscience de l'importance de chaque geste de protection des animaux. Les éleveurs-tâcherons sont bien plus réactifs et persévérants dans l'amélioration de leur prise en charge des animaux, dans le contrôle des reprises de conscience lors des étourdissements, dans la vigilance globale autour de cette phase critique. ●

### ÉLOGE DU TÂCHERONNAGE

#### Le tâcheronnage par les éleveurs a une incidence économique essentielle

En effet, le travail d'abattage étant rémunéré à la tâche, il devient une charge variable et non une charge fixe comme c'est le cas avec le salariat classique. Ceci a pour conséquence de ne plus mettre en exergue les volumes d'abattage pour assurer l'équilibre financier des entreprises d'abattage. Et donc, les abattoirs gérés par des éleveurs-tâcherons eux-mêmes ne sont pas contraints par la nécessité d'abattre toujours plus d'animaux (la course au tonnage) et de le faire dans le temps le plus restreint (la pression de la cadence). Les conditions de travail en sont grandement améliorées dans un secteur très décrié pour sa pénibilité au travail. Le respect du bien-être animal en est également facilité.

## Définitions

### AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Une AMAP est un partenariat solidaire entre un ou plusieurs paysans et un groupe de citoyens. C'est un système de vente directe, sans intermédiaire entre producteurs et mangeurs.

### Abattoir

Établissement agréé auquel s'appliquent des textes réglementaires et sanitaires sur l'abattage, réalisant toutes les tâches d'abattage de la mise à mort jusqu'au ressuage. Ils peuvent être publics ou privés et mono-espèce ou multi-espèces.

### Abattage de proximité

Approche qui recouvre l'ensemble des outils accessibles aux éleveurs et bouchers qui développent leur activité en circuits courts ou locaux : abattoirs « classiques » de différents tonnages en prestation externe (publics ou privés), ateliers d'abattage fixes ou mobiles. On inclut dans cette approche les abattoirs détenus par les collectivités ou d'origine publique qui ont une obligation de service public en acceptant des animaux d'éleveurs locaux à la différence des abattoirs privés ou industriels.

### Abattoir paysan

Abattoir de proximité (abattoir fixe, abattoir mobile, atelier à la ferme) géré par et pour des paysans, et ancré dans un territoire.

### Abattoir mobile

Abattoir (camion ou structure mobile) dont la totalité des activités peut se déplacer d'un endroit à un autre. Il requiert l'obtention d'un agrément.

### Caisson d'abattage

Solution légère sous forme de remorque qui permet uniquement l'étourdissement et la saignée à la ferme.

### Tâcheron

Dans le contexte d'un abattoir où les éleveurs exécutent les diverses tâches d'abattage et de traitement des carcasses, le principe du tâcheronnage consiste à payer les éleveurs-tâcherons d'un montant variable selon les catégories d'animaux, partagé entre les tâcherons intervenants. Cette pratique facilite également le respect des animaux.

### Bouverie

En abattoir, le terme de bouverie est utilisé pour désigner les stabulations (logettes individuelles pour bovins, les parcs et enclos collectifs) dans lesquelles les animaux sont maintenus pendant le temps qui s'écoule entre leur arrivée à l'abattoir et le moment de leur mise à mort. Ils doivent être équipés de points d'abreuvement et permettre l'inspection *ante mortem* des animaux.

### Étourdissement

Tout procédé appliqué intentionnellement qui provoque une perte de conscience et de sensibilité, y compris tout procédé entraînant une mort immédiate (définition réglementaire). En France, les dispositifs d'étourdissement principalement utilisés sont : le pistolet à tige perforante et l'électronarcose.

### Ressuage

Séchage d'une carcasse après l'abattage. En fait on désigne par ce terme le temps pendant lequel une carcasse fraîche est réfrigérée et ventilée pour se débarrasser de son humidité tissulaire de surface.

## Pour aller plus loin

### Références

- *Charte des AMAP*, mars 2014.
- *Loi n° 2018-938, 30 octobre 2018*, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (chapitre III, Respect du bien-être animal).
- *Article R214-70 du Code Rural*, modifié par Décret n° 2017-1411 du 27 septembre 2017 - Art. 2.
- *Réactions de stress des bovins dans un abattoir industriel français* : relations avec les procédures d'abattage et les caractéristiques des animaux, Terlouw. C, Bourguet. C, Cohen-Tannugi. C, Deiss. V, 2011.

### Bibliographie

- *Synthèse du Rapport « Abattage et Bien-Être Animal »*, Étude de la construction et de l'application de la réglementation CE 1099/2009 sur la protection animale en abattoir, François Hochereau, Félix Jourdan, 2015, ANSES.
- *Livre Blanc pour une mort digne des animaux*, Jocelyne Porcher, 2014, Les éditions du palais.
- *Stress pendant la période d'abattage chez les bovins : rôles de la réactivité émotionnelle et des facteurs environnementaux*, Cécile Bourguet, Sciences agricoles. Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand II, 2010.
- *Cause Animale, Cause paysanne, défaire les idées reçues, propositions et paroles paysannes*, Confédération Paysanne, 2020, Les éditions Utopia.





**POUR ALLER PLUS LOIN :**

[amap-aura.org](http://amap-aura.org)  
[agriculturepaysanne.org](http://agriculturepaysanne.org)  
[confederationpaysanne.fr](http://confederationpaysanne.fr)



**Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes** rassemble 600 producteurs et 300 AMAP sur la région. Il accompagne la relocalisation alimentaire et le développement d'une agriculture paysanne et biologique. Il est membre du Mouvement Interrégional des AMAP, MIRAMAP.

[amap-aura.org](http://amap-aura.org)



*Confédération Paysanne*

**Confédération paysanne** est, depuis 1987, un syndicat de paysan.ne.s dont la valeur principale est l'agriculture paysanne et qui en défend ses travailleurs. Sa particularité est d'intégrer pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

[confederationpaysanne.fr](http://confederationpaysanne.fr)



**FADEAR** (Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) a été créée par des paysannes et des paysans en 1984 et regroupe 64 associations réparties sur l'ensemble du territoire. Leur mission : former les paysannes et les paysans, permettre l'installation de nouveaux paysan.ne.s et promouvoir les différents aspects de l'agriculture paysanne.

[agriculturepaysanne.org](http://agriculturepaysanne.org)

Avec la participation de :



Et le soutien financier de :



La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée.